

Objectif du programme

Le Programme de lutte contre la précarité vise à promouvoir la dignité humaine des personnes en situation précaire, par la garantie de leur accès à une offre de services et des prestations de qualité, en vue de leur autonomisation et leur réinsertion sociale, familiale et socioprofessionnelle.

Définition de la précarité

La précarité est «une situation de fragilité, source d'isolement et d'exclusion, due à l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux».

Population cible

Huit catégories de population en situation de précarité sont identifiées :

- Les enfants abandonnés
- Les jeunes sans abri et les enfants des rues
- Les ex-détenus sans ressources et sans abri
- Les malades mentaux sans abri
- Les femmes en situation de grande précarité sans ressources
- Les personnes handicapées sans abri
- Les mendiants et vagabonds
- Les personnes âgées démunies, sans abri

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Typologie de l'Action Publique

- Appui à la réinsertion familiale et sociale
- Accompagnement à l'insertion socio-économique
 - Formation et apprentissage aux métiers de base
 - Aide à l'insertion professionnelle
- Accueil et prestations spécifiques aux différentes catégories dans des centres d'accueil :
 - Hébergement de durée variable
 - Prise en charge sanitaire
 - Écoute et soutien moral, orientation et information

Processus participatif d'élaboration des diagnostics et des plans de précarité

Les étapes du processus se déclinent comme suit :

Etape 1 : Recensement de la population cible et des structures au niveau régional et élaboration de la carte régionale de la précarité et du schéma régional de lutte contre la précarité ;

Etape 2 : Restitution de la carte et du schéma régional de lutte contre la précarité au niveau des provinces et préfectures de la région ;

Etape 3 : Diagnostic participatif local ;

Etape 4 : Diagnostic participatif provincial/ préfectoral et recensement des propositions d'action émises par les intervenants ;

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

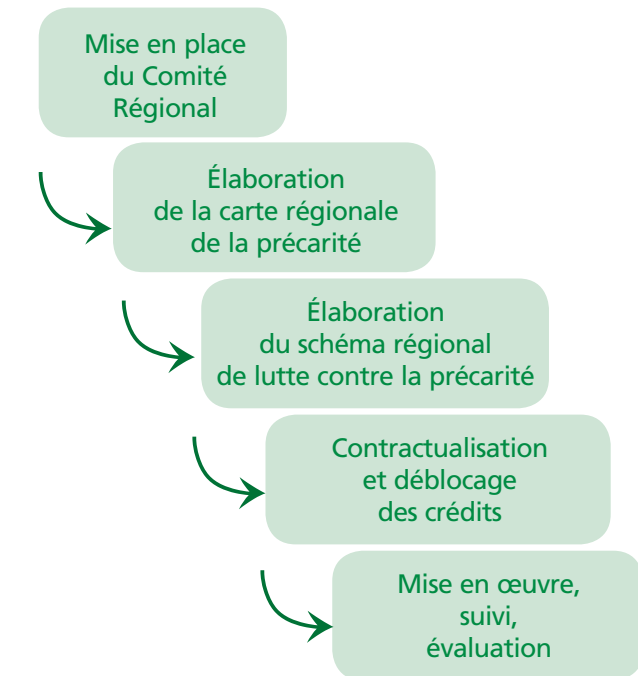
Etape 5 : Elaboration du plan de précarité provincial/ préfectoral par le CPDH ;

Etape 6 : Analyse des plans provinciaux/préfectoraux par la commission technique précarité du CRDH et sélection des activités à financer ;

Etape 7 : Validation des propositions de la commission technique par le CRDH ;

Etape 8 : Communication et information.

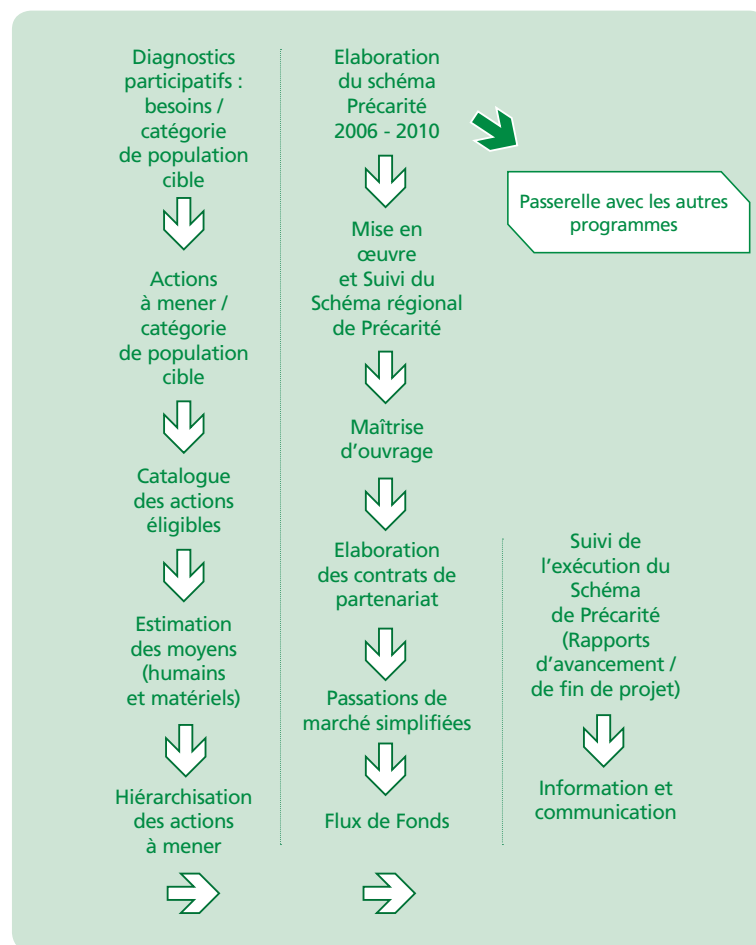
Démarche du programme de lutte contre la précarité



PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Canevas du schéma régional de la précarité

Etapes d'élaboration du schéma régional de la précarité :



PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

PROGRAMME
DE LUTTE
CONTRE
LA PRÉCARITÉ

PROGRAMME
DE LUTTE CONTRE
LA PRÉCARITÉ

www.indh.ma

www.indh.ma